



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE. DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIOUE

Conseil des ministres franco-allemand, 31 mars 2015

Déclaration commune sur l'intégration économique

1. Intégration économique

La France et l'Allemagne s'engagent à orienter la politique économique européenne vers la croissance et l'emploi en encourageant les réformes et l'investissement et en tirant parti du marché unique européen. Nous avons ainsi décidé de favoriser conjointement une plus grande convergence économique entre nos deux pays. La coopération franco-allemande a été et demeure l'un des principaux moteurs de l'intégration économique, de la compétitivité et de la croissance en Europe. L'Europe peut et doit faire davantage pour exploiter le potentiel de croissance existant en mettant en œuvre des projets transfrontaliers et en intensifiant le marché intérieur de l'énergie et du numérique. Le plan d'investissement pourra être mis à profit pour supprimer les goulets d'étranglement et promouvoir des projets innovants dans ces domaines prioritaires. La France et l'Allemagne réaffirment, à cet égard, le ferme engagement qu'elles ont pris en faveur d'une approche ambitieuse de l'Union européenne pour simplifier la réglementation et réduire de façon ciblée les contraintes réglementaires.

La France et l'Allemagne veulent contribuer à faire évoluer de manière significative les instances de l'UE vers une plus grande intégration économique au moyen d'initiatives concrètes et de projets communs entrepris par des États membres aux vues concordantes. Cela contribue à la mise en place d'un « espace Schengen économique » et participe ainsi à l'objectif de créer des secteurs sans frontières. L'énergie et l'économie numérique sont les secteurs qui offrent le plus grand potentiel de synergies réciproques et de croissance.

La France et l'Allemagne réaffirment leur détermination à renforcer leur coopération tant au niveau européen ou régional que bilatéral dans le domaine du climat et de l'énergie, conformément à la déclaration commune sur l'énergie.

2. Stratégie numérique

La numérisation à l'œuvre dans presque tous les secteurs offre de grandes opportunités d'accroître l'efficacité de notre économie, ouvre de nouveaux marchés et soulève des questions importantes en matière d'innovation et de concurrence.

Afin de tirer parti des possibilités offertes par la numérisation, la France et l'Allemagne considèrent que l'Europe a besoin d'une stratégie numérique ambitieuse dans les prochaines années, fondée sur un marché européen plus intégré, une modernisation de la politique numérique et un cadre réglementaire approprié.

En premier lieu, la France et l'Allemagne appellent la Commission européenne à lancer une consultation et un débat publics sur la définition d'un cadre réglementaire approprié pour des plateformes structurantes au niveau européen. Ce cadre constituerait une contribution importante à la création d'un marché unique du numérique, qui favoriserait une concurrence et une innovation accrues et représenterait, à ce titre, un des principaux piliers de la future initiative de la Commission sur le marché unique du numérique.

En deuxième lieu, une politique ambitieuse pour l'industrie et l'économie numérique doit être mise en place. Un séminaire conjoint s'est tenu en janvier à Paris : des mesures en vue de la création d'un label commun garantissant la sécurité des services d'informatique en nuage (cloud computing) ont été examinées avec des représentants du secteur et des milieux universitaires. Dans le prolongement de ces activités, une approche commune de la sécurité des applications d'informatique en nuage est recherchée dans le but d'établir des normes communes pour labelliser ces applications au cours de l'année 2015. La coopération entre les centres de compétences dans le domaine des technologies des mégadonnées (big data) sera aussi encouragée. D'autres domaines de coopération concernant notamment les applications innovantes des mégadonnées, les technologies intégrées, les dispositifs connectés et la sécurité numérique seront envisagés dans les prochains mois.

La France et l'Allemagne engageront également un dialogue sur les principaux enjeux de la numérisation de la production industrielle et sur une coopération dans ce domaine. Une coopération entre les programmes allemand (« Industrie 4.0 ») et français (« Industrie du

futur ») doit être étudiée. La France et l'Allemagne favoriseront les coopérations axées sur l'entreprenariat numérique et les jeunes entreprises numériques.

3. Projets franco-allemands pour stimuler l'investissement en Europe

Notre programme commun pour l'investissement constitue l'un des piliers de la politique économique et de croissance de la Commission et s'attaque à l'une des causes profondes de la croissance lente que l'Europe connaît actuellement. Les investissements et l'innovation sont décisifs si nous voulons que nos entreprises soient productives et que nos citoyens bénéficient d'un niveau de vie élevé. L'Europe souffre d'un retard d'investissement accumulé au cours des dernières années, ses économies doivent en particulier se numériser et devenir plus sobres en carbone, promouvoir l'innovation et offrir une éducation et une formation de meilleure qualité. À cette fin, la France et l'Allemagne proposent des projets concrets qui devraient faire partie intégrante du plan d'investissement européen.

Projets franco-allemands pour stimuler l'investissement en Europe

1. Financement de réseaux transfrontaliers

Une liste de projets d'intérêt commun (PIC) visant à moderniser les réseaux européens transfrontaliers d'électricité et de gaz sont éligibles au Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE). Il s'agit de projets majeurs de développement d'un marché européen intégré de l'énergie qui s'inscrivent dans l'objectif fixé par les conclusions du Conseil européen d'octobre 2014 d'atteindre 10 % d'interconnexion d'ici à 2020.

2. Fonds commun de l'UE visant à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Une coopération accrue pour promouvoir les énergies renouvelables est au cœur du débat européen. Le financement de l'efficacité énergétique au moyen de prêts concessionnels ou de subventions a jusqu'à présent revêtu une dimension strictement nationale. Nous pouvons créer des instruments de financement à un coût abordable et à très long terme pour les entreprises, en particulier dans le secteur industriel, afin de soutenir leurs efforts en matière d'efficacité et de transition énergétiques. Un fonds pourrait être mis en place dans le cadre du plan JUNCKER et apporter des solutions rapides, efficaces et économiques.

3. Partenariat franco-allemand en matière de réseaux intelligents

Des installations transfrontalières pilotes de réseaux intelligents pourraient être mises en place, notamment des dispositifs de gestion et de stockage de l'énergie associant un opérateur de distribution, des consommateurs et des fournisseurs d'équipement pour réseaux intelligents.

4. Région modèle transfrontalière « réseaux numériques intelligents »

Une région pilote transfrontalière franco-allemande dans le domaine des réseaux numériques intelligents permettrait d'accompagner la numérisation dans des secteurs essentiels tels que l'éducation, la santé, les transports, l'énergie et l'administration publique, en cohérence avec les initiatives déjà engagées au niveau de l'UE. Par ailleurs, nous encouragerons la demande d'accès à très haut débit en favorisant la mise en place de services concrets tels que la santé en ligne, l'apprentissage en ligne, la mobilité virtuelle, l'administration en ligne, la passation de marchés en ligne...

5. Programme d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics et les logements privés

En s'appuyant sur les initiatives mises en place dans un grand nombre de pays de l'UE, notamment en France et en Allemagne (au moyen de prêts à long terme à faible taux d'intérêt et de subventions), le plan JUNCKER pourrait soutenir des travaux en matière d'efficacité énergétique aussi bien dans des bâtiments publics (écoles, universités, logements étudiants, hôpitaux...) que pour des logements privés, afin d'atteindre nos objectifs climatiques et de développer une filière européenne forte dans ce secteur. La France et l'Allemagne coordonneront leurs actions pour définir des priorités et des instruments partagés.

6. Infrastructure de recharge transfrontalière des véhicules électriques

La France et l'Allemagne prendront les mesures appropriées pour faire appliquer rapidement la directive sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs (2014/94/UE) et pour faire en sorte que les points de recharge accessibles au public soient conformes aux spécifications techniques énoncées dans cette directive. La France et l'Allemagne soutiennent les initiatives communes portées par le secteur pour favoriser la mobilité électrique à travers l'Europe.

7. Développer le capital risque pour les entreprises européennes innovantes

De jeunes entreprises émergent avec beaucoup de dynamisme en Europe mais sont confrontées à des difficultés pour obtenir le soutien financier indispensable à leur développement. Des fonds de capital risque de taille importante sont donc nécessaires. Le plan d'investissement européen devrait s'attaquer à ce problème clé à travers le Fonds européen d'investissement et en collaboration avec les banques de développement nationales. Cette initiative accroîtra la capacité européenne à investir efficacement dans des fonds de capital risque sur tout le continent et contribuera à stimuler les activités de capital risque en remédiant ainsi au manque de financement dont souffrent de jeunes entreprises innovantes.

8. Mettre en place un programme européen à destination des PME et ETI industrielles pour soutenir leur transition numérique

Afin de renforcer leur compétitivité à l'heure de la révolution numérique, les entreprises doivent revoir leurs processus de production. Dans un contexte de financement inadapté pour les entreprises de taille modérée, un programme européen pourrait soutenir l'investissement des PME et ETI dans ces nouveaux outils et méthodes de production. En permettant une meilleur accès aux financements pour les biens matériels et immatériels (à travers des prêts directs et des garanties de prêts par le Fonds européen pour les investissements stratégiques), ce programme permettrait aux PME et ETI de tirer pleinement parti de la révolution numérique.

9. Soutenir les investissements dans les usines et chaînes pilotes spécialisées notamment dans les technologies-clés

La compétitivité industrielle et économique de l'UE est liée à sa capacité à conserver et à créer des activités à forte valeur ajoutée. Transformer la recherche scientifique de pointe de l'UE et l'innovation dans le domaine des technologies-clés génériques en développements économiques concrets représente un défi majeur. Une solution consisterait à soutenir - grâce par exemple au plan d'investissement européen combiné avec le programme Horizon 2020 et la nouvelle initiative EUREKA dédiée à la nanoélectronique - les investissements industriels dans des secteurs clés pour la croissance (nanotechnologies, nanoélectronique, biotechnologies...). Le stockage de l'énergie dans des applications fixes et mobiles sera amené à jouer un rôle décisif pour l'avenir industriel de l'Europe. Le stockage de l'énergie est de plus en plus important, tandis que la production de cellules de batteries devient un enjeu crucial de la nouvelle chaîne de valeur qui se forme autour de la mobilité électrique. Les industries française et allemande pourraient coopérer afin de mettre au point des technologies pour la production de cellules de batteries en Europe (par exemple en mettant en place une "usine-pilote" innovante).

Une initiative commune sur la mobilité à l'hydrogène devrait aussi être lancée, couvrant à la fois le déploiement de projets public-privé de véhicules à piles à combustible et la création d'infrastructures pour l'hydrogène. Dans ce cadre, la mobilité transfrontalière devrait être encouragée en vue d'un déploiement commercial de masse. Les possibilités de financements européens (programme Entreprise commune PCH, RTE-T) devraient aussi être mobilisées.

Berlin le 31 mars 2015

Sigmar GABRIEL

Emmanuel MACRON

Vice-chancelier et ministre fédéral de l'Economie et de l'Energie

Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique